

art. exprim

89, rue Marcadet
75018 PARIS
www.art-exprim.com
administration@art-exprim.com
01 42 62 18 08

Assistant.e à l'action artistique en milieu scolaire Service civique

art-exprim est une association créée en 2000 par Sandrine Montagne, Philip Peryn et Caroline Dié avec pour ambition le soutien à la diffusion des œuvres et des savoirs des artistes contemporains auprès des publics. Membre de la fédération des Réseaux et Association d'Artistes Plasticiens (FRAAP) depuis 2003 et de son Conseil d'Administration de 2011 à 2018, l'association a développé ses activités pour aujourd'hui mener de concert plusieurs actions ayant pour épice l'art contemporain.

Soutien et diffusion à la création contemporain : art-exprim soutient la création et la diffusion d'artistes contemporains à travers la programmation d'expositions, d'événements culturels au 87 – Lieu de créations (espace d'expositions d'art-exprim) – hors les murs et dans l'espace public.

Démocratisation de l'art : art-exprim développe la pratique artistique contemporaine et les processus de médiation à travers la programmation d'ateliers artistiques dans ses locaux, dans les squares et jardins parisiens (Quartier Politique de la Ville en grande majorité) et dans plus de 100 écoles du tout Paris.

DATE DE MISSION

Semaine du 6 décembre 2021 à Juillet 2022 (8 mois)

DESCRIPTION DES MISSIONS ET DES ACTIVITÉS AFFÉRENTES AU VOLONTAIRE

Le.la volontaire accompagne sa tutrice, coordinatrice des ateliers périscolaires et assistante d'administration, pour les ateliers périscolaires (TAP) dédiés aux arts plastiques et visuels ainsi qu'à la mise en œuvre de projets artistiques dans le milieu scolaire, au travers des missions suivantes :

- Suivi et animation du réseau d'artistes plasticiens ;
- Suivi des projets et des ateliers artistiques au sein des écoles ;
- Participation au développement des activités artistiques en milieu scolaire (recherches, gestion de base de données, etc) ;
- Organisation de visites d'expositions avec les écoles de proximité ;
- Soutien lors d'ateliers artistiques ponctuels le mardi et le vendredi ;
- Lien avec écoles par l'intermédiaire des Responsables Éducatifs Ville (REV) et du personnel scolaire ;
- Mise en valeur des artistes, des ateliers et des différents projets (rédaction de compte rendu, bilan et photos) ;
- Gestion du matériel (inventaire, flux, stocks, commandes, etc).
-

Pour rappel, art-exprim propose des ateliers périscolaires depuis la Réforme des Rythmes Scolaires en 2013 le mardi et le vendredi au sein des écoles parisiennes. D'abord ARE

(Aménagement des Rythmes Educatifs) puis TAP (Temps d'Activités Périscolaires), ces ateliers permettent aux enfants de découvrir des processus de création artistique et de se les approprier au contact d'artistes contemporains émergents.

PROFIL DU VOLONTAIRE

Valeurs en accord avec celles de l'association : engagement, bienveillance, partage, ouverture, diversité, créativité, innovation, expérience et expertise ;

Qualités requises : Aisances relationnelles, curiosité, grande polyvalence, sens du travail en équipe, esprit associatif et autonomie.

MODALITÉ, VOLUME HORAIRE ET LIEU DE MISSION

Horaires : 35h variable selon exposition et événements, ponctuellement le week-end.

Mission se déroulant partiellement télétravail (2 à 3 jours semaine)

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h00 (Encadrement d'ateliers TAP ponctuels le mardi et le vendredi)

Mise à disposition d'un ordinateur portable Mac.

Lieu : 89 rue Marcadet 75018 Paris

Congés : Une semaine et demi en décembre (fermeture annuelle)

CANDIDATURE

Date limite d'envoi le 30 novembre 2021

Envoyez un cv et une lettre de motivation à l'attention de Cécile Manuel et Alexia Dreschmann à l'adresse coordination.tap@art-exprim.com et Tiffanie Joannier, en copie tiffanie.joannier@art-exprim.com.

CONDITION D'ÉLIGIBILITE AU SERVICE CIVIQUE

Pour être volontaire ; il faut avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Rémunération envisagée : 580,55 euros net par mois. En plus, le volontaire peut percevoir une bourse de 107,66 euros si :

- il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} ou 6^{ème} échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leurs missions.